

Cahier des charges

Prestation de services :

« Programme d'actions de connaissance, gestion et valorisation des sites naturels du Parc national de forêts »

Organisme acheteur :

Parc national de forêts

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 29 juin 2026 à 12h00

Table des matières

1. PRESENTATION ET CONTEXTE GENERAL	3
1.1 CONTEXTE.....	3
1.2 OBJET DU CAHIER DES CHARGES.....	4
2. PRESTATIONS ATTENDUES	4
2.1 CONDITIONS D'EXECUTION	4
2.2 LIEU D'EXECUTION	5
2.3 DELAIS D'EXECUTION.....	5
2.4 MODALITES D'EXECUTION	5
2.5 DESCRIPTION.....	6
2.6 LIVRABLES.....	7
3. ASPECTS FINANCIERS	8
3.1 FORME ET CONTENU DU PRIX.....	8
3.2 MODALITES DE REGLEMENT.....	8
4. CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES	8
5. MODALITES DE DEPOT DES OFFRES	9



1. Présentation et contexte général

1.1 Contexte

Le Parc national de forêts est le plus récent des Parcs nationaux français, créé par décret le 6 novembre 2019. Il est principalement dédié à la conservation des grandes forêts feuillues de plaine, et a vocation à assurer la préservation de l'ensemble de ses patrimoines naturel, culturel et paysager, tout en accompagnant le développement durable du territoire, en concertation avec les élus, habitants et acteurs de la société civile.

Le territoire du Parc national de forêts présente une grande diversité de milieux naturels, parmi lesquels figurent notamment des forêts feuillues de plaine, des pelouses calcaires thermophiles, des marais tufeux, des prairies humides, des sources pétifiantes, des vallées alluviales ou encore des espaces agricoles.

Cette mosaïque d'habitats abrite une biodiversité particulièrement riche et remarquable, avec de nombreuses espèces (comme la Cigogne noire, le Damier du frêne, le Sabot de Vénus, les chauves-souris ou les écrevisses à pieds blancs) et habitats d'intérêt patrimonial, dont certains protégés ou d'intérêt communautaire. Ces espèces et habitats sont des éléments majeurs du patrimoine naturel du Parc national et figurent parmi les « cibles patrimoniales » identifiées dans sa charte.

La richesse écologique de ces milieux a été identifiée de longue date à travers différents inventaires naturalistes, notamment les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces connaissances ont contribué à la mise en place de plusieurs dispositifs de protection et de gestion du patrimoine naturel sur le territoire, parmi lesquels figurent notamment :

- les **sites Natura 2000**, désignés au titre des directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » ;
- les **Espaces naturels sensibles (ENS)** portés par les Départements ;
- les **Réserves naturelles régionales (RNR)**, administrées par les Régions ;
- les **sites gérés par des Conservatoires d'espaces naturels** ;
- le **zonage du cœur du Parc national de forêts**, visant à préserver les patrimoines naturels les plus remarquables ;

La gestion et la préservation de ces sites reposent sur l'action conjointe de nombreux acteurs publics et associatifs. Le Parc national de forêts veille à coordonner les actions menées à l'échelle des sites et du territoire, en favorisant la mutualisation des inventaires, des suivis et des programmes scientifiques. Cette approche permet d'assurer une gestion cohérente entre le Cœur du Parc, l'Aire d'adhésion et les espaces périphériques, tout en renforçant la prise en compte des continuités écologiques. Dans ce cadre, le Parc national travaille en partenariat avec les structures gestionnaires afin de renforcer les connaissances, d'accompagner les actions de gestion écologique et de valoriser ces espaces naturels.

Afin de soutenir ces dynamiques, le Parc national de forêts met en œuvre un **Programme d'actions de connaissance, de gestion et de valorisation des sites naturels** présents sur son territoire. Ce programme vise à appuyer la mise en œuvre d'actions de suivi scientifique, de restauration et d'entretien des milieux, ainsi que de sensibilisation et de valorisation des patrimoines naturels.

La mise en œuvre de ce programme contribue directement à l'atteinte des objectifs et orientations fixés par la **charte du Parc national de forêts**, notamment :

Pour la zone cœur :

- **Objectif 1** : Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines ;
- **Objectif 5** : Assurer la conservation des cibles patrimoniales ;
- **Objectif 6** : Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité ;
- **Objectif 7** : Protéger la ressource en eau ;
- **Objectif 10** : Organiser la découverte du cœur du Parc national.

Pour l'ensemble du territoire du Parc :

- **Orientation 2** : Améliorer la connaissance des patrimoines ;
- **Orientation 5** : Assurer la conservation des patrimoines naturels remarquables ;
- **Orientation 6** : Améliorer l'état des continuités écologiques ;
- **Orientation 7** : Gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- **Orientation 18** : Valoriser et favoriser l'appropriation des patrimoines.

1.2 Objet du cahier des charges

Les actions conduites dans le cadre de ce programme contribuent notamment aux objectifs de la charte du Parc national de forêts : amélioration de la connaissance de la biodiversité, conservation des espèces et habitats patrimoniaux, bon fonctionnement des écosystèmes, protection de la ressource en eau et valorisation des patrimoines naturels.

L'Etablissement public du Parc national de forêts souhaite faire appel à un prestataire ayant les compétences et l'expertise technique nécessaires pour répondre aux objectifs du projet pour assurer la bonne gestion des sites naturels remarquables de son territoire.

Le résultat attendu est la réalisation de suivis scientifiques, de travaux de gestion / restauration écologique et de valorisation.

2. Prestations attendues

2.1 Conditions d'exécution

Afin de mener sa mission à bien, le prestataire est réputé disposer de l'ensemble des ressources matérielles et de la capacité juridique nécessaires à l'exécution des prestations précisées au présent cahier des charges.

La gouvernance du projet est assurée par l'Etablissement public du Parc national de forêts en tant que maître d'ouvrage.

Les projets de restauration écologique sont validés par le conseil scientifique du Parc national de forêts, garantissant ainsi que les actions proposées sont conformes aux meilleures pratiques et recommandations scientifiques.

2.2 Lieu d'exécution

Les prestations s'exécutent sur les sites naturels présents en Cœur ou en Aire d'adhésion du Parc national de forêts, sur la partie Côte-d'Orient du territoire, notamment :

En zone Cœur du Parc national :

- Marais tufeux du Châtillonnais :
 - Marais de la Gorgeotte (Lignerolles)
 - Marais des Creux de Vaulemain (Recey-sur-Ource)
 - Marais du Val Profond (Essarois)
 - Marais du Fourneau (Essarois)
 - Marais de la forge (Essarois)
 - Pelouse et marais du moulin (Saint-Germain-le-Rocheux)
 - Côte à l'Allier (Voulaines-les-Templiers)
- Stations à Sabot de vénus :
 - La Choulère (Vanvey)
 - Combe Michaut (Voulaines-les-Templiers)
 - Tête cendrée (Leuglay)
 - Pierre blanche (Essarois)

Aire d'adhésion du Parc national :

- Marais tufeux du Châtillonnais :
 - Etang Sauvageot (Recey-sur-Ource)
 - Marais des Prés mous (Chaugey)
 - Marais du Conois (Bure-les-Templiers)
 - Marais de la lochère (Echalot)
- Cirque de la coquille (Etalante)

2.3 Délais d'exécution

Les prestations s'exécutent entre le 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 – 12 mois

2.4 Modalités d'exécution

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations conformément aux spécifications du présent cahier des charges, et conformément aux règles de l'art. Il s'engage à se conformer en outre à l'ensemble des directives qui lui seront fournies, en complément du présent cahier des charges. Il s'engage à assurer la qualité et le suivi des prestations pendant toute la durée du marché et garantit un suivi particulier du client.

Le titulaire signale à l'acheteur, dans un délai de 24 heures ouvrées, toute difficulté rencontrée ainsi que tout risque de blocage, de dysfonctionnement ou de retard prévisible dans la réalisation des prestations. Il en informe le représentant de l'acheteur par téléphone et par courrier électronique dès la connaissance du problème.

2.5 Description

A – Accompagnement de projets techniques et naturalistes, expertises et relationnel avec les acteurs

Accompagnement de projets sur les marais, Sabot de vénus, Natura 2000, Cirque de la coquille :

Le prestataire assurera la coordination générale des actions : préparation technique et financière des actions du programme 2026, montage de dossiers dans le cas de la recherche de co-financements, suivi administratif et financier des actions au cours de l'année, réalisation des bilans et rapports d'activités de l'année écoulée.

Le prestataire assurera l'accompagnement opérationnel des projets et contribuera à la mise en réseau : informer et échanger avec les acteurs locaux (communes, propriétaires privés, usagers, forestiers, exploitants agricoles...) sur les actions prévues ou en cours sur les sites. Ceci est d'autant plus important lorsque des travaux de restauration sont envisagés car, sans explication, certains travaux (coupe d'arbres, arrachage d'arbustes, pâturage) peuvent être mal perçus ; il est essentiel d'expliquer pourquoi ces opérations sont réalisées et de discuter sur les modalités de réalisation.

Il s'agit également d'apporter des conseils et avis auprès de certains porteurs de projets portant sur des espaces naturels dans le territoire du Parc national.

Le prestataire pourra être sollicité par les services de l'Etat (DDT, OFB) et le Parc national pour apporter son expertise et alimenter des avis techniques et scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques. Du temps sera notamment consacré à l'accompagnement du Parc national dans la mise en œuvre d'actions sur les sites Natura 2000 en zone Cœur (hors marchés d'animation Région).

B - Gestion et restauration des sites sur le territoire du Parc national

Travaux de restauration des pelouses qui bordent les marais :

Les marais tufeux sont bien souvent bordés d'habitats associés telles que sont les pelouses marneuses. Ces milieux arborent une diversité d'espèces menacées qui diffère sensiblement des marais tufeux (*Euphrasia officinalis*, *Neotinea ustulata*, *Phyteuma obiculare*, etc.) justifiant leur conservation.

A la différence des marais tufeux, ces pelouses marneuses sont sujettes à une fermeture plus rapide du fait d'un engorgement en eau moins important. Leur gestion doit alors être envisagée. La surface de ces pelouses étant trop faible pour appliquer des actions de pâturage, et étant trop sensibles à de telles interventions, il faut y mettre en œuvre des entretiens manuels et mécaniques.

Le prestataire réalisera les entretiens manuels des pelouses marneuses situées en bordure du marais de la Gorgeotte et de marais du Fourneau.

C – Études et suivis scientifiques

Suivi des espèces végétales les plus menacées :

Sur les 4 stations à Sabot de vénus (La Choulère, Combe Michaut, Tête cendrée et Pierre blanche), les espèces végétales les plus menacées et patrimoniales sont suivies de manière régulière. Le prestataire réalisera sur les 4 sites le suivi du Sabot de Vénus mais aussi du suivi de l'Aspérule des teinturiers, une espèce en danger critique en Bourgogne (CR) présente sur le site de Pierre blanche.

Ces études permettront d'améliorer la connaissance de ces stations, afin de s'assurer que la gestion mise en œuvre mène à l'atteinte des objectifs fixés en termes de conservation des écosystèmes et des espèces.

D – Sensibilisation et supports pédagogiques

Conception des supports d'interprétation et réfection du sentier pédagogique du cirque de la coquille :

Une étude a été initiée en 2024 par le CEN Bourgogne afin de refaire l'aménagement du sentier de découverte du Cirque de la Coquille. En effet, le sentier ayant été aménagé il y a plus de 20 ans, les supports sont vieillissants et hétérogènes, les contenus obsolètes, etc. En 2025, le Conservatoire a finalisé le nouveau projet d'aménagement issu d'une réflexion menée en concertation avec les différents partenaires du site. Une demande d'autorisation d'aménagement auprès du service des sites classés de la DREAL est en cours de dépôt.

En 2026, le prestataire finalisera la conception des supports d'interprétation. Ce travail, entamé en 2025, consiste en la rédaction des contenus, la création des visuels et de leur mise en place.

Ces opérations sont soumises aux différentes validations des membres du groupe de travail et de la concertation locale.

La mise en production externalisée des supports fait l'objet d'une ligne budgétaire différente et fait l'objet d'un financement en parallèle de ce cahier des charges.

Une fois la conception et la réception des mobiliers finalisées, le prestataire interviendra pour procéder à l'installation de l'ensemble des mobiliers en fin d'année 2026.

2.6 Livrables

Les livrables attendus sont :

- les bilans techniques (rapports d'activités, rapports d'études et de suivis scientifiques, comptes-rendus, etc.) ;
- les plans de gestion réalisés ;
- les documents de communication relatifs aux opérations financées ;
- les données brutes recueillies sur l'ensemble des espèces visées par les projets financés.

3. Aspects financiers

3.1 Forme et contenu du prix

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

Le prix est ferme.

3.2 Modalités de règlement

Les modalités de règlement seront arrêtées de gré à gré avec le ou les titulaire(s) postérieurement à l'attribution de la prestation.

Le titulaire peut prétendre à une avance correspondant à 30% du montant global TTC du prix proposé.

Le titulaire peut prétendre à des acomptes sur la base de factures intermédiaires.

4. Critères d'analyse des offres

Les candidats présenteront à l'appui de leur offre un mémoire technique détaillant, outre le prix, les moyens humains et techniques qui seront mis à disposition, ainsi que les expériences similaires dont ils disposent.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères énoncés ci-dessous (sur un total de 100 points) :

- Critère de prix (30 points), calculé comme suit : (Montant de l'offre moins-disante / montant de l'offre examinée) x 30

- Critère technique (70 points), analysé sur la base des éléments techniques transmis dans le mémoire technique, répondant aux points mentionnés au premier alinéa du présent article.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basses	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. Cela peut consister en des délais de livraison trop élevés, ne permettant pas de répondre aux besoins de l'acheteur. En l'occurrence, toute offre supérieure à 10 000 euros, dépassant les crédits disponibles, sera rejetée.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète, ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. Modalités de dépôt des offres

Les offres sont à déposer directement par mail auprès de la Responsable de la cellule biodiversité du Parc national de forêts : julie.lambrey@forets-parcnational.fr

Tel : 06 74 23 32 85

